



## L'INNOVATION ET L'AVENIR DE LA PROFESSION

Vendredi 21 octobre à Paris

# CCBE Info

N° 55  
Septembre 2016

Éditorial - Colloque du CCBE sur l'innovation et l'avenir de la profession d'avocat - Nouveau partenariat entre le CCBE et le groupe Larcier - Droit pénal : parquet européen - Réunion des trois barreaux - Congrès de la Fédération des barreaux d'Europe - Les avocats et la Cour européenne des droits de l'homme - Comité permanent de Barcelone - Les 24 heures de l'innovation juridique - Questionnaire du CCBE sur les plateformes d'offres de services juridiques en ligne - Migration – Réforme du règlement Dublin III - Une coopération mutuellement avantageuse

### ÉDITORIAL : CONNAÎTRE VOTRE AVENIR

Le philosophe affirmait « l'avenir est incertain, le présent est imprévisible, seul le passé nous est connu ». Tentons, le 21 octobre, lors du colloque organisé par le Conseil des barreaux européens à Paris consacré à « L'innovation et l'avenir de la profession d'avocat », de démentir ces propos.

Il s'agit, pour les avocats, pour les cabinets d'avocats, pour les organisations, de prédire l'avenir et ce dans le dialogue avec les firmes représentant les plateformes, les programmes d'intelligence artificielle et les nouveaux instruments se positionnant sur le marché juridique.

Le « blockchain » sera-t-il une révolution juridique ? Parlez-vous demain le « chatbot » ? La justice prédictive sera-t-elle encadrée pour permettre l'indépendance et la liberté des juges ou, au contraire, servira-t-elle d'outil pour les magistrats, les avocats et les justiciables ? Peter, Ross ou bien encore Watson (programmes d'intelligence artificielle en

matière de services juridiques) vont-ils remplacer d'ici peu les avocats ? Les robots-avocats seront-ils nos ennemis ? Les organisations d'avocats ont-elles un avenir et peuvent-elles aider à l'évolution technologique de la profession ?

Telles sont les questions qui seront nécessairement abordées au cours de ce colloque lors des quatre tables rondes prévues et lors des débats suscités par vos questions.

Il s'agira, aussi, de démontrer que les avocats ont intégré les nouvelles technologies, que les robots peuvent être des partenaires, que l'intelligence artificielle peut inquiéter les joueurs de go ou d'échecs mais que, jamais, le Droit ne sera entièrement automatisable !

**Michel BENICHOU**  
Président du CCBE

### COLLOQUE DU CCBE SUR L'INNOVATION ET L'AVENIR DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Ce colloque couvrira **quatre grands thèmes** : l'avenir de la justice, l'avenir des services juridiques, l'avenir

des cabinets d'avocats, l'avenir des barreaux. Cette conférence rassemblera des experts européens et

internationaux tels que **Jean-Jacques Urvoas, garde des Sceaux, ministre de la Justice ; et Tiina Astola, directrice de**

la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne.

Rendez-vous le 21 octobre à Paris pour échanger, débattre et déterminer l'avenir de la profession d'avocat.

8 heures de formation validées - formation prise en charge par le FIFPL

et validée au titre de la formation continue et de la formation du stage, sur demande de dossier.

Cette conférence est également agréée comme formation continue à hauteur de 7 points en Belgique (Avocats.be/OBFG), Luxembourg et en Irlande, ainsi que 7 heures en Pologne, et 6 crédits en Italie.

Il est maintenant possible d'acheter les tickets par pack de 10 et 20 à un prix réduit.

Pour obtenir plus d'informations et vous inscrire rendez-vous sur : <http://cbeconference.eu/fr/>

Veillez trouver le programme du colloque ci-dessous.

#### Grands témoins :

- Neil Rose, éditeur, *Legal Futures*
- Bruno Dondero, professeur de droit à la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), auteur de *Droit 2.0*

08.15 – 09.00

Inscriptions et café de bienvenue

09.00 – 09.45

**OUVERTURE DU COLLOQUE**

Discours de bienvenue - Michel Benichou, président du CCBE

Discours d'ouverture - Jean-Jacques Urvoas, garde des Sceaux, ministre de la Justice

Présentation - « Que pensent les jeunes avocats de l'avenir de la profession d'avocat », par le Dr. Orsolya Görgényi, ancienne présidente de l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA), présentation d'une enquête issue de la collaboration du CCBE et de AIJA

09.45 - 11.15

Premier atelier - L'avenir de la justice

Modérateur : Panagiotis Perakis, président du comité Accès à la Justice du CCBE

Intervenants :

- Tiina Astola, directrice de la direction générale justice et des consommateurs, *Commission européenne*
- Nuria Díaz Abad, présidente du Réseau européen des conseils de la justice (RECI)
- Jérôme Dupré, fondateur, *Case Law Analytics*
- Maurits Barendrecht, directeur de recherche, *Hilf Innovating Justice*

11.15-11.30

Pause-café

11.30 - 13.00

Deuxième atelier - L'avenir des services juridiques

Modérateur : Thierry Wickers, président du comité Avenir de la profession d'avocat et des services juridiques du CCBE

Intervenants :

- Patrick Henry, ancien président, *Avocats.be*
- Judy Perry Martinez, présidente de la Commission sur l'avenir de la profession d'avocat de l'ABA
- Pierre Aïdan, co-fondateur et directeur du développement juridique, *Legal Start*
- Christophe Chevalley, directeur général, *Rocket Lawyer Europe*
- Christian Lemke, associé chez Heissner & Struck, vice-président du comité « Avenir de la Profession d'avocat et des services juridiques » du CCBE

13.00 – 14.00

Cocktail déjeunatoire

14.00-14.15

Présentation - « 24 heures de l'innovation juridique », par Louis-Georges Barret, président de l'Observatoire du Conseil National des Barreaux (CNB)

14.15-14.30

Présentation du projet *ROSS Intelligence*, par Andrew Arruda, fondateur et directeur-général de *ROSS Intelligence*

14.30 - 15.45

Troisième atelier - L'avenir des cabinets d'avocats

Modérateur : Hugh Mercer QC, président du comité Avocats.eu du CCBE

Intervenants :

- Robert Bourns, président, *Law society of England and Wales*
- Carlos Valls Martinez, associé, *Fornesa Abogados*
- Jaap Bosman, co-fondateur et associés principal chez *TGO Consulting*, auteur de *Death of a Law Firm*
- Bas Boris Visser, directeur *Innovation and Business Change* et associé, chez *Clifford Chance*

15.45 - 17.15

Quatrième atelier - L'avenir des barreaux

Modérateur : Michel Benichou, président du CCBE

Intervenants :

- Frédéric Sicard, bâtonnier de Paris
- Jean-Paul Kitenge, barreau *OHADA*
- Martin Solc, vice-président de l'*International Bar Association (IBA)*
- Prashant Kumar, président de *LawAsia*

17.15 – 17.30

Discours de clôture du colloque

## Inscription au colloque

Aller sur le site du colloque : [www.ccbeconference.eu](http://www.ccbeconference.eu)



Navigation menu: À PROPOS, PROGRAMME, PARTENAIRES, CONTACT, **INSCRIPTION**

### L'INNOVATION ET L'AVENIR DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Vendredi 21 octobre à Paris

À propos du colloque

Des questions importantes ont récemment été abordées quant à l'avenir de la profession d'avocat. Comment les avocats européens répondent-ils à ces questions ? Qui sont les acteurs principaux de l'innovation et du développement de la profession d'avocat dans un environnement en constante évolution ?

La profession peut-elle sauvegarder ses valeurs fondamentales au moment de relever ses défis ? Les avocats subissent-ils face à ses défis ?

Le Conseil des barreaux européens, qui représente à travers ses membres plus d'un million d'avocats européens, réunit des experts européens et internationaux dans un débat visant à déterminer l'avenir de la profession d'avocat.

La conférence « L'innovation et l'avenir de la profession d'avocat » comportera quatre thèmes principaux :

- L'avenir de la justice
- L'avenir des services juridiques
- L'avenir des cabinets d'avocats
- L'avenir des barreaux

Programme | Intervenants

Cliquer sur le bouton **INSCRIPTION** dans le coin en haut à droite.

Sélectionner le type de billet :

- Saisir le **code promotionnel** (le cas échéant);
- Un **General Admission Ticket** est valable pour **une personne** et coûte **180 € HTVA**;
- Un **10 Tickets Pack** contient **10 places** au colloque au prix réduit de **155 € par ticket HTVA (1 550 HTVA** pour 10 personnes);
- Un **20 Tickets Pack** contient **20 places** au colloque au prix réduit de **140 € par ticket HTVA (2 800 HTVA** pour 20 personnes).

### Tickets

FRI, 21 OCT 2016 AT 08:30  
Sales end on 13 October

Enter Promotional Code

**General Admission**  
€180.00 + €46.91 FEE & TVA

**10 Tickets Pack**  
€155.00 + €40.56 FEE & TVA

CCBE Conference 2016  
CCBE  
Friday, 21 October 2016 from 08:30 to 17:30 (CEST)  
Paris, France



TICKET TYPE	PRICE	FEE	QUANTITY	SUBTOTAL
General Admission	€180.00	€46.91	1	€226.91
		TVA: €37.92		
		<b>Order total: €264.83</b>		

When & Where

Excellence George V  
28 Avenue George V  
75008 Paris  
France

Friday, 21 October 2016 from 08:30 to 17:30 (CEST)

Add to my calendar

Registration information

7:38 Please complete registration within 6:00 minutes. After 5:00 minutes, the reservation slots holding will be released to others.

Ticket Buyer

Have you used Eventbrite before? Sign in to your account

First Name \*

Surname \*

Email Address \*

Confirm Email Address \*

Organiser

CCBE

Contact the Organiser

View organiser profile

Une fois le type de billet sélectionné, une page s'affiche afin de saisir ses coordonnées.

L'inscription est terminée !

## NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE LE CCBE ET LE GROUPE LARCIER

Outil de notre nouveau partenaire Larcier Group, la plateforme [Strada lex Europe](#) référence et publie tous les contenus de droit européen existants (réglementation, jurisprudence et doctrine), autant en droit de l'Union européenne qu'en droit du Conseil européen.

Strada lex Europe, agrégateur de contenus européens



## DROIT PÉNAL : PARQUET EUROPÉEN



Réunion avec ECBA, CCBE et la commissaire européenne Věra Jourová

Le **20 septembre**, des représentants du CCBE et de l'ECBA ont procédé à un échange de points de vue fructueux avec Věra Jourová, la commissaire européenne à la justice, aux consommateurs et l'égalité des genres.

Le but de la réunion était d'aborder certains aspects de la proposition de création d'un parquet européen. Le CCBE et l'ECBA ont exprimé leurs préoccupations allant des dispositions concernant le contrôle juridictionnel et le choix de la loi applicable à la nécessité de droits de la défense appropriés.

Le **mardi 13 septembre**, le CCBE avait été invité à rencontrer le rapporteur du Parlement européen (Barbara Matera) et les rapporteurs fictifs à Strasbourg afin d'organiser un échange et une séance de questions-réponses sur l'instauration d'un parquet européen. Le CCBE s'est montré satisfait de cette invitation étant donné que l'organisation d'un échange de points de vue était capital et que les discussions concernant le parquet européen sont sur le point de s'achever d'ici fin 2016 ou début 2017.

## RÉUNION DES TROIS BARREAUX

La présidence du CCBE a rencontré des représentants de haut niveau de l'Association des avocats chinois (ACLA) et de la Fédération des barreaux japonais (JFBA) à l'occasion de la **dixième réunion des trois barreaux** à Bordeaux. Les discussions ont porté autour de la perception et de la promotion de la profession d'avocats dans les différentes régions, les défis que constituent l'innovation dans le domaine des services juridiques et l'émergence

de fournisseurs non réglementés de services juridiques, et enfin l'aide juridique et l'accès à la justice dans chacune des trois juridictions. Le CCBE a également mis l'accent sur le projet des avocats européens à Lesbos, les recommandations du CCBE sur la surveillance, le guide sur la libre circulation des avocats et le Brexit. L'ACLA représente environ 300 000 avocats (l'adhésion y est obligatoire) tandis que le JFBA compte environ 33 000 avocats membres.



Réunion des trois barreaux à Bordeaux

## CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES BARREAUX D'EUROPE

La Fédération des barreaux d'Europe organise un congrès les 14 et 15 octobre à Luxembourg. Le 14 octobre, la conférence principale s'articulera autour du thème « l'avocat en dialogue avec la Cour de justice de l'Union européenne ».

Le programme scientifique complet est disponible [ici](#).

Pour en savoir davantage et s'inscrire, veuillez consulter le [site du congrès](#).

## LES AVOCATS ET LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le CCBE organise le 19 octobre 2016 un séminaire à Paris sur « Les avocats et la Cour européenne des droits de l'homme », qui se concentrera sur deux thèmes : le rôle de l'avocat à la cour et l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Dean Spielmann, ancien président de la CEDH, prononcera le discours d'ouverture. L'événement verra également le lancement du nouveau guide mis à jour du CCBE sur la Cour. Veuillez noter que le séminaire se déroulera en

français. Le guide pratique révisé pour les avocats devant la Cour européenne des droits de l'homme sera distribué lors du séminaire.

Le programme du séminaire est disponible [ici](#).

Pour en savoir davantage sur le séminaire ou pour vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à Madeleine Kelleher ([event@ccbe.eu](mailto:event@ccbe.eu)).

## COMITÉ PERMANENT DE BARCELONE

Le CCBE a reçu, à l'occasion de son **comité permanent de Barcelone**, un accueil très chaleureux de la part du barreau de Barcelone. Oriol Rusca Nadal, président de l'*Il·lustre Col·legi de l'Advocacia de Barcelona*,

a prononcé le discours d'ouverture. Deux intervenants étaient invités. Jana Gajdošová, responsable de l'unité Accès à la justice du département Libertés et justice de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne,

a présenté le [manuel](#) de droit européen en matière d'accès à la justice. Orsolya Görgényi, la présidente sortante de l'AIJA, a présenté l'organisation et souligné la coopération entre le CCBE et l'AIJA.



Comité permanent du CCBE à Barcelone



Monsieur Oriol Rusca Nadal, président de l'*Il·lustre Col·legi de l'Advocacia de Barcelona*

## LES 24 HEURES DE L'INNOVATION JURIDIQUE

Le Conseil national des barreaux (CNB) organise **les 13 et 14 octobre** un événement majeur intitulé les 24 heures de l'innovation juridique. Cet événement a pour vocation de développer et de présenter l'innovation auprès de la profession d'avocat, d'analyser la situation actuelle en matière de plateformes innovantes, cabinets, etc. L'événement sera organisé à Paris et en direct en ligne, avec un certain nombre de webinaires, de vidéos, de forums de discussion et d'échanges sur les réseaux sociaux. Le directeur de l'Observatoire du CNB, Louis-Georges Barret, présentera les 24 heures lors du colloque du CCBE le 21 octobre.

Davantage d'informations sont disponibles sur l'événement sur le [site du CNB](#).

24H de l'INNOVATION JURIDIQUE

## QUESTIONNAIRE DU CCBE SUR LES PLATEFORMES D'OFFRES DE SERVICES JURIDIQUES EN LIGNE

Le comité Avenir du CCBE réalise une enquête sur les plateformes d'offres de services juridiques en ligne. Le questionnaire comprend **cinq thèmes** : descriptions des plateformes, plateformes et notation des avocats,

barreaux et plateformes, plateformes et services juridiques et environnement réglementaire général.

Ce sondage destiné aux barreaux vise à recueillir des informations sur les offres

en ligne de services juridiques fournis par des avocats et des non-avocats, dans les pays membres du CCBE.

**Les résultats seront publiés plus tard dans l'année.**

## MIGRATION – RÉFORME DU RÈGLEMENT DUBLIN III

Le CCBE exprime ses préoccupations sur la proposition de la Commission visant à réformer le règlement Dublin III. Il considère que le texte doit en effet être revu en profondeur afin de respecter les normes européennes et internationales en matière des droits de l'homme. Le CCBE convient qu'une réforme du règlement Dublin III est nécessaire afin de créer un système plus efficace, pour garantir à la fois un système juste et efficace et la défense des droits fondamentaux des demandeurs d'asile. Toutefois, sur de nombreux aspects, la proposition de la Commission est encore plus problématique du point de vue juridique que le système précédent établi par Dublin III.

La proposition semble compliquer davantage le système a) en n'offrant aucune modification aux critères de

détermination de l'État responsable, b) en insérant un type d'examen préliminaire reposant sur la compétence de l'État membre de la première demande, c) en limitant encore davantage la possibilité de se déplacer dans d'autres États membres, en prévoyant des sanctions à l'encontre des demandeurs d'asile, d) en prévoyant des restrictions pour les mineurs non accompagnés et pour l'application des clauses discrétionnaires, et e) en introduisant un mécanisme de répartition correcteur pour un partage équitable des responsabilités entre les États membres qui, de nombreuses manières, reproduit les éléments infructueux des mécanismes de réinstallation temporaire déjà en vigueur.

**Le document intégral est disponible [ici](#).**

## UNE COOPÉRATION MUTUELLEMENT AVANTAGEUSE

Depuis sa création en **octobre 2014**, la Fondation des avocats européens (ELF) poursuit avec succès son mandat principal de mise en œuvre de projets transnationaux dans le domaine de la justice (y compris de projets sur l'État de droit et les droits de l'homme). En outre, la Fondation ne se concentre pas exclusivement sur la mise en œuvre de projets de son propre intérêt, mais vise aussi à aider les barreaux nationaux des pays de l'Union Européenne dans la conception, la préparation et la rédaction de projets européens.

Un exemple concret de cette coopération entre la Fondation et les barreaux nationaux est le **projet TRACHILD**. Ce projet a été récemment sélectionné par la Direction générale de

la justice de la Commission européenne comme un des projets qui seront financés dans le cadre d'un appel à propositions pour soutenir des projets transnationaux visant à renforcer les capacités des professionnels dans les systèmes de protection des enfants et des juristes qui représentent des enfants dans des procédures judiciaires.

Ce projet, qui vise à former 180 avocats provenant de six pays de l'UE (Espagne, Grèce, Irlande, Pologne, Chypre et France) sur la représentation judiciaire des enfants dans la justice pénale, administrative et civile, a été présenté par le Barreau de Paris ([un des donateurs de l'ELF](#)) en partenariat avec la Fondation et les barreaux nationaux espagnol et chypriote, le barreau

d'Athènes, la Law Society d'Irlande et les conseillers juridiques polonais. Le projet commencera à la fin de 2016 et devrait s'étendre sur une période de 18 mois.

Ce projet représente une proposition novatrice dans un domaine de droit très important comme la protection des enfants. Mais il représente aussi une caractéristique vitale de la Fondation : celle de l'aide apportée aux barreaux nationaux et locaux des pays de l'UE afin d'obtenir un financement européen pour la mise en œuvre de projets européens avec une valeur ajoutée.

**Pour plus d'informations sur la Fondation ou le projet TRACHILD, veuillez nous contacter à l'adresse [info@europeanlawyersfoundation.eu](mailto:info@europeanlawyersfoundation.eu)**

## DOCUMENTS RÉCEMMENT ADOPTÉS

[Réponse du CCBE à la proposition de la Commission de modification de la quatrième directive anti-blanchiment](#)

[Proposition du CCBE pour une révision de la directive concernant les clauses abusives dans les contrats](#)

## ÉVÉNEMENTS À VENIR

**14-15/10 :** Congrès de la FBE à Luxembourg

**28/10-01/11 :** 60e congrès de l'UIA à Budapest

**19/10 :** Séminaire du CCBE sur la CEDH à Paris

**20/10 :** Comité permanent du CCBE à Paris